

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### Aux Contribuables de la susdite VILLE,

Est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière par intérim de ladite Ville, que les membres du Conseil, statueront sur une demande de dérogation mineure lors d'une assemblée ordinaire tenue par visioconférence qui aura lieu le **19 janvier 2021 à 20h00**.

Nature et effet de la demande :

- 536 boul. Bona-Dussault (lot 4 166 839)

La dérogation mineure est demandée afin :

- d'autoriser l'implantation de la résidence principale à 5,8 mètres de la ligne de lot au lieu de 8 mètres.
- d'autoriser l'implantation de la remise à moins d'un mètre de la marge de recul arrière minimal.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ladite demande doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courriel : [urbadev@villemarc.com](mailto:urbadev@villemarc.com)

Par la poste : Ville de Saint-Marc-des-Carières, 965, boulevard Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 15 décembre 2020.

Annie Frenette

Directrice générale/greffière-trésorière par intérim